

Résidence étudiante Saint Nicolas

Frères des écoles Chrétiennes

19 rue Victor Hugo, 92130 Issy-les-Moulineaux

Une vraie résidence étudiante
en toute proximité mais indépendante de l'internat



Espaces dédiés aux étudiants



Deux cuisines
commune équipées



Des chambres
simples



et/ou

Des chambres
doubles



Ouverture fin août

Installation des étudiants dès le 31 août

- Priorité aux étudiants de La Salle-Saint Nicolas, de l'ISEP, des prépas du Lycée Michelet, sans exclusive d'autres établissements d'Enseignement Supérieur
- Espace commun aux étudiants disponible tous les jours de 20h à 8h sauf organisation ou événements exceptionnels de l'établissement
- Présence d'un gardien 24h/24 et 7j/7 Ménage des chambres et de la cuisine assurées par une société de nettoyage une fois par semaine et nettoyage des sanitaires chaque jour
- Possibilité de bénéficier de la restauration de l'internat Accès à la résidence interdit à toute personne n'y appartenant pas
- Majorité des chambres de la résidence étudiante situées au 5^{ème} étage et 4^{ème} étage du bâtiment
- Résidence ouverte à l'année y compris pendant les week-ends et les vacances scolaires

LE TUTORAT DES ÉLÈVES



Les frais de la résidence sont fixés pour permettre un accueil à prix modéré. En contre-partie, et en fidélité au projet Lasallien, l'étudiant résident s'engage à consacrer aux moins deux heures par semaine à effectuer un suivi auprès d'élèves de l'internat (collégiens ou lycéens).

TARIFS EN VIGEUR

Les frais de résidence s'élèvent à 4870€ par personne pour les 10 mois (1er septembre - 30 juin)

La facture est établie au mois d'octobre pour l'année universitaire et due pour toute la période.

- **Un acompte de 600€ versé au moment de l'inscription.**
- **10 prélèvements de 427€ de septembre à juin.**

Le mandat de prélèvement SEPA doit être rempli, daté, signé et accompagné d'un RIB. La référence unique de mandat sera complétée par les soins de l'établissement la Salle-Saint Nicolas. Toute demande de changement de compte bancaire doit être signalée par courrier ou par mail à facturation@st-nicolas.org avant le 25 de chaque mois pour être prise en compte le mois suivant. En cas d'impayés, les frais de rejet de prélèvement feront l'objet d'une facturation complémentaire.

À SAVOIR

Chaque étudiant est tenu d'apporter :

- 1 drap
- 1 drap housse (190X90)
- 1 taie de d'oreiller.

Autre possibilité : Un Kit de couchage : 1 couette (140x200), 1 oreiller (60x60), 2 draps housses (190x90); respectant les normes en vigueur de sécurité sanitaire, peut être fourni par l'établissement au prix de 50 euros. Le chèque est à établir à l'ordre de l'OGEC LA SALLE-SAINT NICOLAS.